

SÉCURITÉ Les mini-motos bientôt sous contrôle

■ L'Assemblée nationale devait examiner aujourd'hui la proposition de loi visant à contrôler la commercialisation et l'usage des mini-motos. Le texte regroupe les suggestions faites à l'automne 2007 par l'UMP et le PS. La proposition de loi engage les vendeurs à respecter une charte de qualité. Il interdit la vente de ces engins sur Internet ou dans les magasins de grande distribution. Leur usage ne sera autorisé que pour les mineurs âgés de plus de 14 ans. Ces derniers pourront les utiliser uniquement sur des zones

réglementées ou dans le cadre d'associations sportives. Malgré la loi du 5 mars 2007 sanctionnant la circulation illégale de ces deux-roues sur la voie publique, de nombreux maires continuent de protester contre leur usage abusif. Les mini-motos sont à l'origine de nombreux accidents mortels. Deux adolescents ont trouvé la mort le 25 novembre dernier à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) après avoir percuté une voiture de police. Ce drame avait déclenché une série d'émeutes dans la banlieue parisienne.